COMMENTAIRES SUR LES RETOURS D'INFORMATIONS EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE AU CAP

Introduction.

Le recueil d'information a eu lieu, sous forme de questionnaires diffusés sous couvert des chefs d'établissements publics et privés et du service académique de l'inspection de l'apprentissage, du 15 septembre au 10 octobre 2010.

Il a concerné, dans l'académie, 30 établissements (22 LP et 8 CFA privés destinataires) ayant des formations en CAP.

Le taux de retour est de 53.3 %.

Plusieurs professeurs ont restitué des bilans difficilement exploitables au vu des questions sans réponse.

Constitution des dossiers.

Plus des deux-tiers du choix du thème sont effectués par les candidats, pas toujours validés par le professeur. Des évaluateurs imposent le thème d'étude dans des situations de contraintes d'alternance. Il faut alors s'interroger sur le respect du processus formatif, caractéristique première du CCF. La formulation de la problématique est encadrée par le professeur à égalité avec le libre choix laissé au candidat selon la part d'autonomie entre une présélection magistrale des supports et une orientation libre de la recherche documentaire.

Quelle corrélation peut-on tirer entre le degré d'implication des candidats et l'appropriation du contenu ? Cette dernière est-elle tributaire de la pertinence des documents retenus et de la situation historique ou géographique dégagée ?

L'autonomie est fortement réduite lorsqu'il s'agit de la matérialité du dossier à présenter et semble grandir peu à peu, des documents à titrer (57%) à la rédaction de l'analyse (72%) en passant par celle de l'introduction.

Passations de l'oral.

Les conditions de prestation confirment les modalités réglementaires, à quelques exceptions notables, favorables peut-être (présence d'un autre membre de l'équipe éducative), défavorables sûrement (durées non respectées tant pour l'exposé que pour l'entretien).

S'il est avéré que beaucoup de candidats ont des difficultés à « tenir » 5 minutes, en revanche, il est indispensable que l'examinateur ne dépasse pas 10 minutes; il ne peut être envisagé qu'un candidat ne puisse pas s'entretenir avec le professeur *au moins* 10 minutes dans le contexte du CCF. Le canevas d'une oralisation de l'analyse produite par écrit, document par document et ponctuée par une mise en relation minimale, est majoritaire, sans que la nature de cette relation soit explicitée. Les réponses apportées laissent parfois perplexes (de quelle *synthèse* peut-il s'agir ? Qu'est-ce qu'une *transition* dans le cadre de la situation étudiée ?...).

L'entretien, dans un climat de confiance déclarée, porte souvent sur des demandes de précisions *factuelles* ou *notionnelles*, moins sur des compléments de nature *méthodologique*. Il sera pertinent de réfléchir sur le rôle du questionnement magistral dans la qualité des précisions apportées par le candidat, notamment la **justification** de la problématique annoncée.